

Règlement Interdistricts U18F à 11

Le District de la Gironde de Football organise un championnat interdistrict avec le District du Lot-et-Garonne de Football.

Le District de la Gironde est réputé gestionnaire de la compétition et à ce titre, ses commissions (compétitions, litiges, discipline, appel, ...) sont seules compétentes à l'examen des différents sujets. Par ailleurs, les frais administratifs et disciplinaires sont ceux votés par le District de la Gironde de Football et sont consultables sur le site internet dudit centre de gestion.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F et du District de la Gironde de football sont applicables à ce championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes Féminines est chargée de la gestion de ce championnat U18F à 11 Interdistricts 33/47.

Les engagements des équipes se font auprès du District de la Gironde de Football.

Les clubs s'engagent librement dans la première phase, sauf en Brassage LFNA où une seule équipe par club est autorisée.

En aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront évoluer au même niveau, sauf au dernier niveau. Dans ce cas, elles seront placées, dans la mesure du possible, dans deux poules différentes.

Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat, une demande doit être envoyée à l'adresse : competitions@gironde.fff.fr avant le début de celle-ci.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

Les joueuses de catégorie d'âge U16F, U17F et U18F.

Aucune joueuse U15F n'est autorisée à participer au Championnat U18F à 11.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Arbitrage

Les arbitres seront désignés en fonction du lieu de la rencontre :

- Match organisé en Gironde désignation des arbitres par le service arbitrage de la Gironde
- Match organisé en Lot et Garonne désignation des arbitres par le service arbitrage du Lot et Garonne

III. Organisation 1^{ère} phase

La première phase dite de Brassage est divisée en deux niveaux :

- Un brassage LFNA composée de 3 poules de 6 équipes, match aller simple.
- Un Brassage Niveau 2 composée d'une poule de 6 équipes, match aller simple

Les équipes sont réparties, en fonction des engagements, dans les poules de façon géographique afin d'éviter les longs déplacements sur la première phase de brassage.

Règlement Interdistricts U18F à 11

IV. Organisation 2^{ème} phase

Accession au Championnat Elite Régional

À l'issue de la 1^{ère} phase de brassage, les équipes classées à la 1^{ère} places accéderont au Championnat Elite Régional en 2^{ème} phase.

Le début du Championnat Elite Régional est fixé au 7 novembre 2026.

Participation à l'Interdistricts Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées Atlantiques

L'équipe classée 2^{ème} restante et celles classées aux 3^{èmes} et 4^{èmes} places de chaque poule sont retenues pour l'interdistrict Sud, soit 5 équipes.

- 5 équipes de l'Interdistrict 33/47
- 3 équipes de l'interdistrict 40/64

Le championnat Interdistrict Poule Sud se déroulera en 1 poule de 8 équipes match aller / retour

À la fin de la Saison 2026/2027, il y aura des accessions en R1F pour la saison 2026/2027 dont le nombre vous sera communiqué dès qu'il sera connu à l'issue d'une réunion avec la Ligue.

Le début du Championnat Interdistricts Poule Sud est fixé au 14 novembre 2026.

2^{ème} phase Interdistrict

Les équipes restantes du Brassage LFNA et les équipes du Brassage Niveau 2 participeront à une 2^{ème} phase dont les modalités seront définies après concertation avec la LFNA.

Le début des Championnats D1F et D2F est fixé au 14 novembre 2026.

V. Coupe / Finale de championnat

À l'issue de la saison, l'équipe classée à la 1^{ère} place de la division est déclarée championne du championnat Interdistrict.

S'il y a plusieurs poules, une finale sera organisée entre les deux équipes classées à la première place de chaque poule.

Deux équipes d'un même club ne pouvant pas s'affronter en finale, l'équipe classée deuxième de la poule du moins bon premier sera invitée à participer à la finale de championnat.

Les équipes classées premières seront départagées selon les modalités prévues aux règlements sportifs du District de la Gironde de Football.

Le District de la Gironde de Football organisera une Coupe Interdistrict ouverte à toutes les équipes engagées en première phase et éventuellement des nouvelles équipes engagées en seconde phase.

VI. Ballon

Le ballon est de taille 5.

VII. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

Règlement Interdistricts U18F à 11

VIII. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres du championnat U18F à 11 est fixée le dimanche à 10h00.

IX. Feuille de match

La FMI est obligatoire.

À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre. Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au District (competitions@gironde.fff.fr) sous les 24 h accompagnée du formulaire « constat d'échec » (disponible sur le site internet) relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

X. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées **via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre**. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission des compétitions jeunes féminines valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de reports disponibles au calendrier général.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre vous devez impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17

XI. Equipes inférieures

Il n'existe pas d'équipe inférieure ou supérieure entre une équipe évoluant en U18F à 11 et une jouant en U14F/U17F à 8, celles-ci étant deux pratiques différentes.

Toutefois, un maximum de 2 joueuses ayant pris part à la dernière rencontre U18F à 11 pourront jouer avec l'équipe U14F/U17F à 8 si l'équipe U18F à 11 ne joue pas le même jour ou le lendemain.